

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME V

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Par M. René TINANT,
Sénateur.

1. Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Caillaud, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires ; Jean de Bagnaux, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Philippe de Bourgoing, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaquès, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Charles Durand, Charles Ferrant, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Mme Brigitte Gros, MM. Bernard Hugo, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Maurice Pic, Roland Ruet, Guy Schmaus, Franck Serusclat, Georges Spénale, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Vaicin, Pierre Vallon, Frédéric Wirth.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexes 2, 3), 3148 (tome II), 3152 (tomes I, II) et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexe 2) (1977-1978).

Loi de finances. — Agriculture - Enseignement agricole.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
PREMIERE PARTIE. — Présentation générale du projet de budget pour 1978	5
1. — Les dépenses de fonctionnement.....	5
2. — Les dépenses d'équipement.....	7
3. — Les mesures en faveur du personnel.....	9
4. — L'aide aux familles.....	12
DEUXIEME PARTIE. — Bilan et perspectives de l'enseignement et de la recherche agricoles	15
1. — La politique générale de l'enseignement agricole.....	15
2. — L'apprentissage agricole	16
3. — L'Institut national de la recherche agronomique.....	17
TROISIEME PARTIE. — La formation professionnelle dans l'agriculture (l'ANDA)	23
QUATRIEME PARTIE. — Etude sur l'origine des élèves des enseignements agricoles technique et supérieur	27
Conclusions	35
Examen en commission	37
1. — Audition de M. le Ministre de l'Agriculture.....	37
2. — Examen par la commission.....	39
Annexes	40

INTRODUCTION

L'examen des crédits de l'enseignement agricole nous amène chaque année à porter une appréciation globale, une sorte de note de tendance.

De 1970 à 1974, nous avons connu des années de pénurie, la progression annuelle des crédits couvrant à peine les besoins. L'année 1975 fut en revanche une année faste avec l'augmentation très sensible des crédits de fonctionnement.

Depuis, nous sommes retombés dans une situation de désenchantement, les crédits connaissant une évolution timide, et ne répondant pas aux engagements et aux promesses.

Cette année, nous pourrions une fois encore faire preuve de pessimisme, mais nous préférons réserver notre jugement. Le projet de budget pour 1978 est en effet un budget incomplet, un budget d'attente et de routine. Son contenu définitif ne sera connu qu'après l'examen de la proposition de loi relative à l'enseignement agricole privé déposée au Sénat par M. Jean Sauvage et à l'Assemblée Nationale par M. Guy Guerneur.

Au vu des dispositions financières contenues dans ce texte, il nous sera donné alors de juger l'ensemble des moyens déployés en faveur de l'enseignement agricole.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BUDGET POUR 1978

Les dépenses ordinaires consacrées à l'enseignement agricole supérieur et technique progressent entre 1977 et 1978 de 13 %. Cet accroissement, qui doit être rapproché avec celui du budget général, 12,6 %, le placerait en légère hausse.

Toutefois, si l'on prend en compte l'augmentation du coût de la vie qui interviendra au cours de l'année civile 1977, il est plus raisonnable de parler de reconduction pure et simple.

Les grandes orientations pour l'année 1978 seront :

- 1° Faire face à l'accroissement des charges ;
- 2° Adapter l'enseignement agronomique vétérinaire et technique aux besoins du moment.

I. — Les dépenses de fonctionnement.

A. — *L'enseignement agricole public.*

Les crédits de fonctionnement des établissements publics progressent de 12,4 % (chapitre 36-37) ; ceci permettra de compenser la croissance des coûts et de répondre aux besoins créés par le fonctionnement plus onéreux d'établissements récemment installés, comme l'Ecole nationale vétérinaire et le Centre national de formation des techniciens des services vétérinaires de Lyon, ou encore le lycée de Rennes-Le Rheu.

Au cours de l'année 1976-1977, les effectifs d'élèves inscrits se sont établis à 46 270 pour l'enseignement technique agricole et à 4 110 pour l'enseignement supérieur. Par rapport à l'année 1975-1976, on constate une notable progression.

S'agissant du nombre de personnes employées dans les établissements publics, qu'il s'agisse des enseignants, des personnels administratifs ou des ouvriers, on remarque que leur nombre est relativement important par rapport au nombre d'élèves. C'est ainsi que pour l'enseignement supérieur agricole vétérinaire, on compte 1 936 agents et pour l'enseignement technique et la formation professionnelle agricole 10 018 agents. Sur ce nombre, néanmoins, il faut prendre en compte une forte proportion de contractuels, et, sur ce point, l'effort d'intégration dans les corps de titulaires entrepris sera poursuivi.

B. — *L'enseignement agricole privé.*

Les crédits de l'enseignement agricole privé connaissent une croissance de 14,6 % (chapitre 43-33) qui permettra de poursuivre la progression des charges et maintenir les efforts pour améliorer le financement des établissements.

Au cours de l'année scolaire 1976-1977, les effectifs inscrits dans les différents cycles de cet enseignement s'établissaient de la manière suivante :

— Enseignement supérieur.....	1 851
— Enseignement technique agricole.....	73 896

Là encore, on remarque, par rapport aux années précédentes, une légère augmentation.

Si l'année passée, les dotations inscrites à l'article 20 du chapitre 43-33 avaient été augmentées de 13 %, cette année la dotation de cet article passera de 150 à 172 millions de francs.

Pour les Maisons familiales, les dotations inscrites au chapitre 43-33, à l'article 40, passeront de 49,3 millions à 57,78 millions de francs, soit une augmentation de 15,5 %. Ces crédits seront destinés intégralement à l'application de la Convention signée le 13 mars 1975 entre l'UNMFREO et le Ministère de l'Agriculture pour tous les établissements fonctionnant en alternance. En application de cette Convention, les journées de présence des élèves dans l'établissement seront subventionnées de la même manière que dans les autres établissements agricoles privés.

D'autre part, les journées passées dans les milieux de la vie professionnelle seront prises en charge forfaitairement sur la base de 80 jours en 1976 et de 86 jours en 1977. Cette base qui progressera en 1978 n'est pas encore actuellement déterminée.

Notons que les aides financières de l'Etat à l'enseignement agricole privé inscrites au chapitre 43-33 du budget du Ministère de l'Agriculture totalisent la somme de 243 790 416 F et sont ventilées de la manière suivante :

Articles :	En francs.
10. — Etablissements d'enseignement supérieur....	14 115 985
20. — Formation professionnelle agricole.....	172 062 731
40. — Formation professionnelle par alternance....	57 016 100
50. — Formation et recyclage du personnel enseignant	373 600
60. — Adaptation de l'enseignement et de la recherche à la demande internationale.....	222 000
	243 790 416

II. — Les dépenses d'équipement.

L'appréciation de l'évolution des crédits d'équipement qui s'élèvent à 86,7 millions de francs pour 1978 est différente suivant que l'on se réfère aux crédits initialement votés en 1977 (99,1 millions) ou si l'on tient compte des collectifs budgétaires successifs et des rallonges de la Conférence annuelle agricole.

Le tableau ci-après indique à quel niveau se situe cette évolution :

AUTORISATIONS de programme.	BV 1977	BV 1977 après FAC et collectifs.	PROJET 1978
	Millions de francs.)		
Public	85,5	107,5	(1) 77,4
Dont supérieur.....	50,6	61,5	(1) 43,8
Privé	13,5	21,5	11,5
	99	129	88,9

1) Y compris 2,2 millions de francs au chapitre 51-01 destinés à l'ENGREF.

Une grande partie des crédits sera absorbée par la construction de l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes qui bénéficiera d'une troisième dotation de 32 millions de francs et celle de Lyon de 4 millions de francs pour solder son opération d'équipement.

En outre, il est prévu l'aménagement du marché ingénierie du programme de rénovation de l'Ecole vétérinaire d'Alfort et celui du Centre national de formation des techniciens des services vétérinaires de Lyon.

Par ailleurs, le programme de rénovation de l'Institut national agronomique de Paris-Grignon sera poursuivi avec notamment la transformation des locaux de chimie, de technologie laitière ainsi que de la bibliothèque.

Un crédit de 5 millions de francs sera réservé pour les achats de matériel des établissements d'enseignement supérieur, notamment pour l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon, afin de compléter l'équipement de ses nouveaux locaux.

Enfin, divers établissements pourront bénéficier d'interventions dont les montants seront fonction des besoins, notamment pour l'entretien et la sécurité.

L'enseignement technique agricole disposera de 30 900 000 F de crédits qui pourront être dégagés au titre du collectif 1977.

Ils seront utilisés en grande partie pour le financement des opérations en cours, notamment les lycées agricoles de Rennes, Gap, Auch, Chartres, les collèges agricoles de Contamine-sur-Arve, Montbrison, Figeac, Saint-Hilaire-du-Harcouët et de Croix-Rivail, à la Martinique, et l'Ecole d'industrie laitière de Surgères.

Les autorisations de programme d'un montant total de 7 millions de francs seront disponibles pour procéder aux opérations intéressant la sécurité, l'entretien, les petits aménagements et les achats de matériel.

De plus, un crédit de l'ordre de 1 100 000 F sera consacré à la restauration des toitures du château du lycée agricole de Chambray, dont la charge incombe à l'Etat à la suite du legs qui l'en a rendu propriétaire.

D'autre part, la participation de l'Etat à l'acquisition de la future exploitation du Lycée agricole de Dijon-Quetigny entraînera le versement d'un crédit de 1 300 000 F.

Enfin, 3 millions de francs seront réservés pour les acquisitions de matériel d'exploitation et de véhicules et de 2 500 000 F constitueront une réserve pour faire face aux difficultés imprévisibles qui surviendraient en cours d'exercice.

L'ensemble de cette enveloppe contient un certain nombre d'aspects positifs. **On notera toutefois que les autorisations de programme n'augmentent que de 1,3 % alors que les crédits de paiement diminuent de 12,5 %.**

Votre rapporteur prend acte de la part relativement importante versée pour l'achèvement de la construction de l'École nationale vétérinaire. Il tient à souligner que la construction, ô combien nécessaire ! de cette école, qui est une très lourde charge pour l'enseignement agricole, aurait pu s'effectuer en évitant de bloquer les autres programmes urgents qui intéressent eux aussi la formation des agriculteurs.

III. — Les mesures en faveur du personnel.

Sur un total de 120 créations nettes d'emplois, le Ministère de l'Agriculture affecte 60 emplois nouveaux à l'enseignement agricole, qui se répartissent de la manière suivante :

— 17 emplois dans l'enseignement supérieur destinés à l'accueil de la promotion supplémentaire d'élèves des écoles vétérinaires mises en place depuis 1975, ainsi qu'au Centre national de formation des techniciens des services vétérinaires ;

— 43 emplois dans l'enseignement technique afin, notamment, d'assurer l'encadrement de deux classes supplémentaires de techniciens supérieurs, de résoudre les difficultés les plus sérieuses concernant l'encadrement des internes et faire face à la création d'un nouveau lycée agricole départemental dans l'Aveyron.

Ces 43 emplois se répartissent ainsi :

- 13 ingénieurs d'agronomie ;
- 1 ingénieur des travaux agricoles ;
- 16 professeurs certifiés de l'enseignement agricole :
- 1 professeur d'éducation physique et sportive ;
- 4 professeurs d'éducation artistique ;
- 2 professeurs techniques adjoints de lycées agricoles ;
- 5 maîtres d'internat ;
- 1 attaché d'administration et d'intendance.

314 emplois seront transformés pour tenir compte de l'amélioration de certains régimes statutaires, indemnitaires et indiciaries ainsi que des besoins de la formation.

On notera particulièrement la transformation d'emploi de postes de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de l'enseignement technique agricole, de professeurs techniques adjoints de lycées agricoles, de personnels de laboratoires et de personnels administratifs et de surveillance.

D'autre part, l'intégration des maîtres auxiliaires dans les corps enseignants du Ministère de l'Agriculture sera poursuivie en application du décret du 25 octobre 1976. Les maîtres auxiliaires qui possèdent une licence d'enseignement ou un diplôme d'ingénieur ou qui ont enseigné pendant quatre années dans un établissement d'enseignement technique agricole, pourront accéder, après inscription sur une liste d'aptitude, au corps de professeur certifié.

Un projet de décret en préparation qui fixera le statut du corps des professeurs des collèges de l'enseignement technique agricole ainsi que du corps des professeurs techniques chefs de travaux des collèges, comportera un certain nombre de mesures destinées à faciliter l'intégration des non-titulaires. Ainsi, pendant trois ans, un concours spécial sera réservé aux maîtres auxiliaires pour l'accès au corps de professeurs de collèges.

Si des efforts sont réalisés au cours de cette année, force est de dire que le niveau des créations d'emploi pour l'enseignement agricole est nettement insuffisant. Le nombre de 60 ne répond pas aux besoins pour le personnel enseignant ; c'est 173 créations de postes qui seraient nécessaires. On est loin du compte !

En outre, pour le personnel de surveillance, les créations sont très faibles.

Quant aux infirmières, qui doivent assurer l'encadrement sanitaire dans les établissements, les créations sont inexistantes, ce qui n'ira pas sans mettre en cause la santé et la sécurité des élèves. Cette situation qui n'est malheureusement pas nouvelle entraînera pour les petits établissements l'impossibilité d'accueillir toutes les candidatures et parfois même contraindra certains à fermer tout bonnement leurs portes.

Les tableaux ci-après récapitulent l'ensemble des mesures analysées dans ce chapitre tant en dépenses ordinaires qu'en dépenses en capital.

DEPENSES CRIMINALES	mesures nouvelles 1978	
	en valeur absolue	en % des crédits inscrits au budget voté 1978
Personnel de l'enseignement agricole	2 574 814	+ 4,6
Ingenieurs enseignants	1 704 674	+ 1,0
Subventions de fonctionnement		
Enseignement public	8 658 955	- 12,4
Enseignement privé	32 550 800	+ 15,4
Courses d'études	8 540 000	+ 6,5
Financement de l'apprentissage agricole	2 000 000	+ 5
Formation et information des cadres syndicaux et professionnels de l'agriculture	1 350 400	+ 8,5
Subventions pour activités éducatives en milieu rural (foyers ruraux)	1 109 000	+19,65
APECCIA	59 600	+ 42,8
Divers *	766 137	
TOTAL mesures nouvelles	82 314 980	+ 7,45
TOTAL mesures nouvelles et mesures acquises (concernant le personnel)	143 201 510	+ 13

DEPENSES EN CAPITAL

Autorisations de programme demandées au projet de budget 1978

<u>Enseignement public</u>	<u>72 700 000</u>	- 15
Enseignement technique	30 900 000	- 11
Enseignement supérieur	41 600 000	- 17,6
Equipements administratifs	200 000	0
<u>Enseignement privé</u>	<u>11 530 000</u>	- 15
Enseignement technique	8 080 000	0
Enseignement supérieur	450 000	- 61,7
Maisons familiales	3 000 000	0
<u>TOTAL</u>	<u>84 230 000</u>	- 15

(*) Cette ligne regroupe notamment les subventions de fonctionnement à l'Ecole nationale de Génie rural, des Eaux et des Forêts (ENGRF) ainsi que les crédits de matériel et de petit entretien.

IV. — L'aide aux familles.

L'aide aux familles dans le projet de budget pour 1977 se traduit par un certain nombre de crédits affectés aux bourses d'études et au transport qui figurent au chapitre 43-31 pour un total de 139 779 258 F avec, pour les bourses 132 749 258 F, et pour les transports scolaires 7 230 000 F.

Le tableau ci-après montre une comparaison entre les bourses versées par le Ministère de l'Education et celles versées par le Ministère de l'Agriculture :

Comparaison Agriculture-Education.

	ANNEE SCOLAIRE 1976-1977	
	Agriculture.	Education.
Pourcentage boursiers :		
Secteur public	50 %	38,86 F
Secteur privé	65 %	»
Montant de la part :		
Cycle court	141 » F	154,50 F
Cycle long	154,50 F	154,50 F
Taux moyen de la bourse/boursier :		
Secteur public	1 623 » F	1 ^{er} cycle 510 F
Secteur privé	1 596 » F	2 ^e cycle court. 1 159 F 2 ^e cycle long.. 1 004 F

L'harmonisation entre le régime des bourses mise en œuvre dans l'enseignement général relevant du Ministère de l'Education et celui appliqué dans l'enseignement agricole s'est progressivement développée depuis 1969. La seule disparité qui existe encore concerne le taux de la part de bourse de cycle court qui est toujours inférieur de 8,4% à celui de la part de cycle long. Néanmoins, il

convient de rappeler que cette disparité est d'une certaine manière atténuée par l'application du taux du cycle long aux élèves des classes terminales du cycle court et que, en outre, les élèves de l'enseignement agricole bénéficient de la possibilité de se voir attribuer, dans le cycle court, un total maximum de dix parts alors que cette limite est fixée à six parts au Ministère de l'Education.

Votre commission a été néanmoins unanime pour souhaiter que cette ultime disparité soit levée dans le projet de budget pour l'année 1979, ce qui témoignerait de la volonté longtemps affirmée par les Pouvoirs publics de réaliser la parité entre les deux systèmes d'éducation.

DEUXIEME PARTIE

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AGRICOLES

I. — La politique générale de l'enseignement agricole.

Un groupe de travail composé de représentants de l'Administration et des organisations professionnelles a déposé, il y a trois ans, les conclusions sur les orientations nouvelles à donner à l'enseignement technique agricole. Ces conclusions se caractérisaient par trois propositions principales :

1° Renforcement du caractère technologique de l'enseignement technique agricole ;

2° Suppression des classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement général existant dans les lycées agricoles et les collèges agricoles ;

3° Adaptation quantitative et qualitative du système de formation agricole aux perspectives de l'emploi.

La loi du 11 juillet 1975 relative au système éducatif ainsi qu'à ses décrets d'application n'a pas abrogé la loi du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole. Néanmoins, la mise en œuvre du collège unique et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de seize ans entraînera des modifications sensibles sur les structures et les programmes de l'enseignement technique agricole. Ces modifications porteront essentiellement sur la préparation du CAPA à l'issue de la classe de 5^e en deux ans au lieu de trois ans actuellement et sur la nature du baccalauréat de sciences techniques agronomiques.

Il semble que l'on soit parvenu à la préparation des textes réglementaires qui permettront, le moment venu, de tenir compte des spécificités de l'enseignement technique agricole et notamment des stages et des périodes scolaires.

D'autre part, les méthodes pédagogiques actives, les stages, l'utilisation pédagogique de l'exploitation, la présence de professeurs et d'animateurs socio-culturels, ainsi que l'existence d'associations sportives et culturelles devront satisfaire les besoins d'initiative et d'épanouissement des élèves adolescents scolarisés dans l'enseignement agricole.

On s'oriente en fait à dispenser la formation technique agricole à un âge plus élevé permettant d'assurer aux élèves une solide formation générale de base.

II. — L'apprentissage agricole.

Les moyens dont dispose le Ministère de l'Agriculture pour le fonctionnement de l'apprentissage agricole, qui relevait de son autorité, ont été transférés au cours de l'exercice 1974 pour les crédits de subventions aux centres de formation et, au cours des exercices 1975, 1976 et 1977 pour les emplois agricoles d'encadrement de l'ensemble du dispositif des CPA (Classes préparatoires d'apprentissage) par l'enseignement agricole public.

Le transfert d'un dernier poste d'instituteur est encore inscrit au projet de 1978.

On remarque que le secteur public accueille 80 % des apprentis agricoles, soit environ 6 400 en fréquentation simultanée. Il dispose pour ses adolescents, ainsi que pour les 3 000 élèves des classes préparatoires à l'apprentissage, de 293 instituteurs agricoles. Les formations se déroulent dans 224 centres de formation d'apprentis ou d'antennes de ces centres, grâce notamment aux locaux spécialement construits ou mis à leur disposition par des établissements d'enseignement agricole ou par des municipalités.

Le secteur privé reçoit environ 1 100 apprentis qui assurent pour l'essentiel des formations très spécialisées comme l'horticulture et les métiers équestres. Les enseignants qui viennent, pour la plupart, d'établissements publics ou privés, sont recrutés parmi les professionnels des branches concernées.

Les formations sont données dans 37 centres ou antennes de centres, dans des locaux construits par les contributions des organismes professionnels.

L'ensemble du dispositif permet d'assurer la préparation des apprentis à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle agricole dans des unités à effectifs en général assez faibles, ce qui permet un bon suivi pédagogique des jeunes.

Le dispositif d'apprentissage sera complété par l'obtention de la création de cinq postes d'inspecteur qui permettront d'assurer dans des conditions normales l'inspection administrative, pédagogique et financière.

Votre commission souhaite que ces créations interviennent rapidement pour compléter ainsi un dispositif important pour la formation des jeunes dans l'agriculture.

III. — L'INRA

A. — Bilan de ses activités.

Pièce maîtresse de la recherche en agriculture, l'activité de l'INRA est très variée et complexe. Les **grandes orientations** au cours des dernières années ont été les suivantes :

— d'une part, les développements de recherches sur l'environnement, notamment les industries agricoles et alimentaires qui ne disposent pas encore de moyens suffisants eu égard à l'importance des problèmes :

— d'autre part, la modernisation des recherches sur la production végétale dont le développement est plus ancien ;

— enfin, les recherches sur la production animale qui comportent encore certaines lacunes, notamment dans le secteur vétérinaire.

Au plan des objectifs généraux et en plus des objectifs permanents constitués par la productivité, la régularité et la qualité de production, la situation économique actuelle a suscité des recherches permettant d'atteindre les objectifs suivants :

— moindre dépendance économique, par la réduction des importations : produits agricoles : maïs, bois, porc, mouton, certains fruits et légumes tels que les tomates) ou produits consommés par l'agriculture (soja, engrais, produits phytosanitaires, énergie...) ;

— accroissement des possibilités d'exportation ;

— moindre vulnérabilité économique de l'exploitation agricole ;

— utilisation des sous-produits (paille, lactosérum, effluents d'élevage) ou des espaces mal valorisés (landes, pâturages de montagne).

L'accent mis sur les recherches dans le domaine des industries agricoles et alimentaires devrait permettre une meilleure valorisation des produits agricoles et limiter les importations et faciliter les exportations. Il faut signaler enfin la priorité actuellement donnée à l'INRA à des objectifs plus particuliers :

- productions dites secondaires mais importantes pour des régions défavorisées : lapin, oie, pintade, truffe, noix, châtaigne ;
- exploitation agricole de la montagne (Massif Central) ;
- production menacées (régions méditerranéennes) : arbres fruitiers, cultures maraîchères, vigne, vin, fleurs, serres.

Au plan des **résultats** on peut citer un certain nombre d'exemples significatifs.

Dans le domaine des engrais :

— pour les engrais azotés, il est maintenant possible de prévoir les besoins au cours de l'année et de les apporter au fur et à mesure, ce qui évite le gaspillage et réduit le risque de pollution par lessivage :

— pour les phosphates, il a été montré que les sols des régions de grande culture disposent de stocks importants et qu'il est possible d'y réduire les épandages.

Dans le domaine du développement des ressources nationales en protéines d'origine agricole, il faut mentionner :

— la poursuite des travaux sur le pois d'hiver, la féverole et le lupin ;

— la création de variétés de colza fournissant des tourteaux non toxiques : des résultats sont attendus pour 1978 ; le dépellucage, qui permettrait d'utiliser ces tourteaux pour l'alimentation des porcs et des volailles, paraît au point ;

— les travaux sur le soja se poursuivent.

En ce qui concerne les recherches visant à améliorer l'efficacité alimentaire des végétaux riches en protéines, il faut citer la mise au point :

— du tannage des tourteaux ;

— d'un nouveau procédé de détoxification, extraction et purification des protéines.

Un procédé permettant de produire des protéines de qualité nutritionnelle élevée à partir des cultures de champignons réalisées sur des rejets polluants des industries agricoles et alimentaires a été mis au point.

Dans le domaine des recherches vétérinaires, deux résultats sont à signaler :

— mise au point d'un vaccin contre la septicémie hémorragique virale de la truite ; cette maladie provoque actuellement des pertes de l'ordre de 30 % de la production ; le vaccin devrait pouvoir être commercialisé dans les deux prochaines années ;

— mise au point d'une nouvelle méthode de vaccination des bovins contre la brucellose, présentant de nombreux avantages par rapport aux vaccins actuels (doses plus faibles, nombre d'interventions réduit).

Les recherches sur la forêt visent à renforcer son triple rôle de protection des sols, de lieu de récréation et de fournisseur de matière première. Parmi les résultats marquants, il faut signaler que les nouveaux douglas et les nouveaux mélèzes créés par l'INRA produisent 25 mètres cubes/hectare/an au lieu de 15.

Trois nouvelles variétés de vigne destinées à remplacer les hybrides et à produire des vins de table et des vins de pays rouges et blancs dans le Sud-Ouest et l'Ouest ont été créées.

Dans le domaine de l'alimentation de l'agneau et du taurillon à l'engrais, l'INRA a mis au point des rations renfermant jusqu'à 50 % de lactose en provenance du lactosérum. Il est possible de remplacer la moitié des céréales de la ration par un mélange de lactose et d'urée sans diminuer les performances des animaux.

B. — *Les crédits pour 1978.*

L'effort consenti en 1978 pour augmenter les crédits de soutien de programmes devrait résoudre le problème de l'insuffisance des moyens de fonctionnement signalée en 1976 et qui s'est encore fait sentir en 1977. Cet effort devrait permettre à l'INRA de diminuer sa dépendance vis-à-vis des contrats de recherche d'origine extérieure.

En matière de personnel, il sera créé, en 1978, 70 postes nouveaux, dont 33 pour des chercheurs. L'effort réalisé en 1976 et 1977 se poursuit donc malgré les difficultés budgétaires. On doit cependant signaler que la jeunesse du personnel (1,4 % des scientifiques et 3,8 % des techniciens ont plus de soixante ans) entraîne un taux de renouvellement très faible (en 1978, les départs à la retraite ne concernent que 0,7 % des effectifs).

Le problème de l'intégration du personnel « hors statut » est en cours de solution : proche de 500 en 1975, l'effectif est tombé à 243 en 1977 et devrait être de 169 à la fin de 1978. Cette intégration se fait à la fois par création de postes budgétaires et par transformation interne des emplois.

La faiblesse de la dotation en crédits de paiement est à signaler : ils représentent, pour 1978, 122 millions de francs pour 132 millions de francs d'autorisations de programme du budget primitif (compte non tenu des 15 millions de francs de crédits d'investissements supplémentaires). Mais, du fait de la part, dans le total, des crédits correspondant à des autorisations de programme antérieures et au soutien de programmes, les sommes restant disponibles en 1978 pour les travaux et le matériel seront faibles. L'importance du patrimoine immobilier de l'INRA ne lui permet pas de supporter cet étalement des crédits de paiement, et cette situation est préoccupante.

Les tableaux ci-après retracent l'évolution des crédits de fonctionnement et d'investissements entre 1977 et 1978 :

5° Les crédits:

5.1. Fonctionnement (soutien des programmes).

	1977	1978
	(En millions de francs.)	
INRA	56	68,2
CNEEMA		1,70
ACTA	1,53	1,53

5.2. Investissements.

	1977	1978
	(En millions de francs.)	
INRA	67	(1) 72,8
CNEEMA		1,83
ACTA	3,86	3,70

(1) Y compris 15 millions de francs au titre de crédits supplémentaires.

Il convient de signaler que les dépenses de personnel progressent de 11,32 % mais que les moyens financiers réellement nouveaux seront limités. La création de soixante-dix postes et la transformation de trente-cinq emplois sont très éloignées des besoins réels de l'INRA. Les difficultés actuelles concernant, notamment, le nécessaire rajeunissement de l'INRA doivent être prises en considération très sérieusement par le Ministère de l'Agriculture, faute de quoi le vieillissement structurel du personnel entraînera des blocages et, à terme, une baisse dans la qualité du recrutement. Il est nécessaire que les carrières offrent des perspectives d'avancement régulières pour être susceptibles d'attirer les éléments les plus brillants et les plus dynamiques.

Votre rapporteur et votre commission ont été unanimes pour souhaiter que des mesures soient prises très rapidement dans ce domaine. L'INRA, par sa mission, est une des bases essentielles du développement ultérieur de notre agriculture.

C'est pourquoi elle manifeste avec vigueur son intérêt pour son action et ses résultats.

TROISIEME PARTIE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'AGRICULTURE : L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (ANDA)

Créée pour obtenir qu'un nombre croissant d'agriculteurs bénéficient des progrès technico-économiques et maintiennent vivant le tissu social du monde rural, l'ANDA joue, sur ce plan, un rôle spécifique. Elle doit inciter les agriculteurs à choisir les voies et les moyens de leur adaptation aux besoins du monde moderne et concilier la difficile prise en charge de leur avenir par les intéressés eux-mêmes et l'orientation des initiatives dispersées.

Les moyens en personnel et en équipement dont dispose l'ANDA sont assez difficiles à évaluer. En effet, une partie des actions de développement est réalisée par les Services d'utilité agricole de développement (SUAD) des Chambres départementales d'agriculture. Une autre partie de ses actions de développement est réalisée par du personnel dans le cadre d'organismes subventionnés par les SUAD dont il est difficile d'évaluer le nombre, car ce personnel ne se consacre pas à temps plein aux activités de développement.

D'après les enquêtes, on dénombrerait près de 7 800 agents, toutes catégories confondues. Si les effectifs des agents employés par les organismes nationaux ont légèrement régressé (1 250 personnes en 1977), le nombre de conseillers agricoles de département se stabilise autour de 4 500 personnes.

Le tableau suivant indique, par grandes catégories d'actions les activités de l'ANDA en 1977 et les projets pour 1978 :

		1976	1977 (1 ^{er} semestre)	exercice 1977 - 1978 (prévisions)	
<u>Subventions aux organismes nationaux</u>	Organismes d'élevage	31.624	19.122	120.000	
	organismes de production végétale	47.707	20.725		
	organismes d'actions générales	35.093	12.734		
<u>Subventions aux organismes départementaux et régionaux</u>	programmes départementaux	134.777	71.583	156.500	
	programmes régionaux	3.797	2.077		
	montagne	916	387		
	actions concertées	1.896	-		2.000
	remplacement	5.879	2.674		8.000
<u>Dotations diverses</u>	F A F (fonds d'assurance formation)	20.000	10.000	20.750	

Les ressources de l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA) ont évolué comme suit :

(En millions de francs.)

Nature des produits	1976	1977 - 1 ^{er} semestre (1)	1977 - 78 prévisions (2)	Observations
Céréales	179,0	45,9	231,9	(1) sous réserve régularisation de clôture en cours.
Betteraves	27,3		13,5	
Vins	6,5	4,2	20,0	(2) par décret n° 77-823 en date du 13/07/77 l'exercice budgétaire et comptable de l'ANDA débute le 1 ^{er} Juil et se termine le 30 Juin de l'année suivante.
Verres	19,7	16,1	46,5	
Cléagineux	4,5	0,3	5,1	
Lait		3,7	22,0	
Produits horticoles			2,8	
Bois			5,0	
Divers	2,3		1,5	

On remarquera la part toujours importante des céréales pour près des deux tiers alors que les oléagineux, les produits horticoles et le bois participent toujours faiblement.

Pour surmonter les difficultés financières que l'Institut a rencontrées au cours des dernières années, un plan de redressement de cinq ans allant de 1977 à 1982 a été arrêté. Il prévoit un niveau de dépenses fixé à 312 millions de francs pour l'année civile 1977 et, en fonction d'une progression de 8 % par an pour la période ultérieure, à 441 millions de francs pour l'exercice du 1^{er} juillet 1981 au 30 juin 1982 ; et la reconstitution progressive d'un fonds de roulement, qui atteindra 50 millions de francs en fin de période.

Les difficultés budgétaires de l'ANDA, qui ont été le résultat de deux campagnes déficitaires en 1975 et 1976, ont été l'occasion d'une réflexion sur les orientations à moyen terme du développement agricole. Deux séries de mesures ont été prises par les autorités de tutelle : un effort plus marqué de concertation entre les différents professionnels ou publics qui financent le développement, une relative sécurité des ressources par la diversification des produits taxés et par un plan de financement étalé sur cinq campagnes, permettant la reconstitution du Fonds national de développement agricole.

S'agissant du problème important des conventions entre l'ANDA et les départements, votre rapporteur tient à souligner, à la veille des premiers renouvellements triennaux, la nécessité de multiplier ces conventions dans les départements, encore nombreux, où elles n'existent pas, et le renouvellement de celles déjà existantes.

QUATRIEME PARTIE

ETUDE SUR L'ORIGINE DES ELEVES DES ENSEIGNEMENTS AGRICOLE TECHNIQUE ET SUPERIEUR

A. — *Enseignement technique agricole.*

1. — *Enseignement technique agricole public.*

Les tableaux joints donnent, pour l'enseignement technique agricole public, pour l'année 1974-1975 et pour l'année 1975-1976, l'appartenance des parents aux différentes catégories socio-professionnelles et l'origine rurale ou urbaine des parents.

Les tableaux 1 et 3 donnent en pourcentage, pour 1974-1975 (tableau 1) et 1975-1976 (tableau 3) pour les garçons, les filles et l'ensemble des élèves du secteur public, l'origine socio-professionnelle. Selon un modèle de classification établi par l'Institut national des statistiques et des études économiques.

La comparaison des deux tableaux 1 et 3 montre que les variations d'une année à l'autre sont très faibles.

Les tableaux 2 et 4 portent sur l'origine rurale ou urbaine des élèves de l'enseignement technique agricole public.

Le pourcentage, selon le secteur d'activité professionnelle des parents, n'est connu que pour 1974-1975.

La comparaison des tableaux 2 et 4 montre que les variations, d'une année à l'autre, sont très faibles également dans la répartition urbains-ruraux.

2. — Enseignement technique agricole *privé reconnu*.

En ce qui concerne l'enseignement privé, les statistiques sont réduites sur l'origine socio-professionnelle des élèves, le mode de tutelle actuel ne conduisant pas à des études de détail dans ce domaine.

**Etablissements d'enseignement technique agricole privés reconnus
(année scolaire 1976-1977).**

Origine socio-professionnelle des élèves.

		Maison Familiales		Autres Etablissements		TOTAL	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Parents Agriculteurs	Exploitants	22 433	57,56	19 650	45,24	42 083	55,55
	Associés d'exploitation	1 524	0,27	80	0,21	1 604	0,19
	Salariés	1 531	4,38	1 707	3,9	3 238	4,14
	TOTAL	22 878	72,13	21 431	49,70	44 309	59,88
Parents non agriculteurs	Eureux- urbains	5 114	16,77	11 164	25,63	16 278	22,09
		1 170	3,37	9 110	21,12	11 280	15,40
	TOTAL	7 424	24,15	20 274	47,02	27 698	37,49
orphelins		526	1,71	1 411	3,27	1 937	2,62
	TOTAL	33 753	100 %	43 116	100 %	76 869	100 %

Il ressort que les enfants d'agriculteurs représentent la majorité des élèves de l'enseignement privé, ce pourcentage étant significativement plus élevé pour les élèves des maisons familiales (près des trois quarts des élèves) que pour les élèves des « autres établissements », cette appellation recouvrant entre autres, les établissements importants, souvent horticoles, de la couronne parisienne, et dont les élèves sont d'origine urbaine.

Origine socio-professionnelle des élèves de l'enseignement agricole public.

TABLEAU N° 1
(Année scolaire 1974-1975.)

	G	F	G + F
Agriculteur-exploitant	35	9	45
Ouvrier agricole	2	1	3
Patron	5	2	7
Cadre supérieur	5	1	6
Cadre moyen	8	3	11
Employé de bureau	3	1	4
Ouvrier contremaître	9	6	15
Personnel de service	2	1	3
Artiste-ouvrier-clerc	1	1	2
Inactif	3	1	4
TOTAL	74	26	100

Origine rurale ou urbaine des élèves de l'enseignement technique agricole public.

TABLEAU N° 2.
(Année scolaire 1974-1975.)

	Rurales			Urbaines			Total		
	G	F	G+F	G	F	G + F	G	F	G + F
Secteur agricole	24	8	42	5	2	7	29	10	49
Secteur para-agricole	1	1	2	1	0	1	2	1	3
Secteur non-agricole	9	5	14	21	9	30	31	12	44
Autres (C.F. - Chômeurs)	1	1	2	2	0	2	3	1	4
TOTAL	45	15	60	29	11	40	74	26	100

TABLEAU N° 3

Origine socio-professionnelle des élèves de l'enseignement agricole public.

(Année scolaire 1975-1976.)

	Garçons	Filles	Garçons + Filles
Agriculteur exploitant	37,5	8,2	45,7
Ouvrier agricole	2,3	1,0	3,3
Patron	5,4	2,3	7,7
Cadre supérieur	5,3	1,3	6,6
Cadre moyen	8,0	2,3	10,3
Employé de bureau	3,2	1,0	4,2
Ouvrier contremaître	9,2	5,4	14,6
Personnel de service	0,8	0,6	1,4
Artiste - artiste - clerc	1,2	0,4	1,6
Inactif	2,5	1,3	3,8
Pupille ou orphelin	0,5	0,3	0,8
TOTAL	75,9	24,1	100

TABLEAU N° 4

Origine rurale ou urbaine des élèves de l'enseignement technique agricole public.

(Année scolaire 1975-1976.)

	Ruraux			Urbains			Total		
	G	F	G+F	G	F	G+F	G	F	G+F
TOTAL	45,8	13,8	59,6	30,1	10,3	40,4	75,9	24,1	100

B. — Enseignement supérieur.

1. — Enseignement supérieur agricole et vétérinaire public.

Récapitulation, par groupe d'établissements assurant des formations similaires, de l'origine socio-professionnelle des étudiants français, en 1975-1976 et 1976-1977, tableau ci-dessous (en pourcentage) :

Groupes d'établissements Catégories socio-professionnelles	ENSA + Ecoles d'application et centres de 3 ^o cycle		E.N.I.T.A. et assimilés		E.N.V.		Total public	
	1975-76	1976 - 77	1975-76	1976-77	1975-76	1976-77	1975-76	1976-77
Agriculteurs-exploitants	14,3	12,1	22,9	24,8	9,5	8,5	16,2	14
Ouvriers agricoles	0,7	0,8	1,1	0,9	-	0,1	0,5	0,5
Patrons de l'industrie et du commerce	6,5	6,3	5,0	6,4	11,8	11,8	8,3	8,6
Professions libérales et cadres supérieurs	41,4	44,2	25,7	25,9	41,2	43,7	36,9	39,2
Cadres moyens	15,4	15	13,8	15,3	15,4	14,4	15	14,8
Employés	8,2	8,0	12,1	11,2	9,9	9	9,9	9,2
Ouvriers	3,0	3,5	5,1	6,8	4,4	5,5	4,1	5,1
Autres catégories (artistes, armée, police)	3,4	1,6	1,9	2	1,5	1,6	2,3	1,7
Divers (retraités, sans profession)	7,1	6,9	6,3	6,7	6,3	5,4	6,8	6,3
Sans réponse	1,1	1,6	0,1	-	-	-	-	0,6

N. B. — N'ont pas été pris en compte dans ce tableau l'ENGREF (école d'application) et les sections de techniciens supérieurs dont la répartition socio-professionnelle n'a pas été communiquée.

Dans l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire public, au niveau des groupes d'établissements assurant des formations similaires, on remarque que :

— les « agriculteurs-exploitants » sont les plus représentés dans les Ecoles nationales des ingénieurs des travaux agricoles, et, à un moindre degré, dans les Ecoles nationales supérieures agronomiques ;

— les « patrons de l'industrie et du commerce » sont plus représentés dans les Ecoles nationales vétérinaires ;

— les « professions libérales et cadres supérieurs », représentées de façon importante et à égalité dans les Ecoles nationales supérieures agronomiques et les Ecoles nationales vétérinaires, sont en moins grand nombre dans les Ecoles nationales des ingénieurs des travaux agricoles ;

— les « cadres moyens » se trouvent également représentés entre les différents établissements ;

— les « employés » sont en plus grand nombre dans les Ecoles nationales des ingénieurs des travaux agricoles ;

— on remarque une légère progression des « ouvriers » dans les ENITA de 5,1 % à 6,8 % ;

— enfin la répartition dans les Ecoles nationales supérieures agronomiques et Ecoles nationales vétérinaires est très voisine l'une de l'autre, avec la différence que l'excédent des agriculteurs-exploitants + ouvriers agricoles des Ecoles nationales supérieures agronomiques sur les Ecoles nationales vétérinaires (43 %) se retrouve dans l'excédent des patrons de l'industrie et du commerce des Ecoles nationales vétérinaires sur les Ecoles nationales supérieures agronomiques (5,5 %).

La comparaison des années 1975-1976 et 1976-1977, trop rapprochées et avec des variations dans un sens ou dans l'autre par établissement et pour chaque catégorie socio-professionnelle, ne permet pas de dire sûrement dans quel sens s'est faite l'évolution de l'origine socio-professionnelle des étudiants de l'enseignement supérieur agricole. On note cependant une régression des agriculteurs-exploitants dans les ENITA, et la croissance des professions libérales et cadres supérieurs dans tous les établissements.

2. — Enseignement supérieur agricole privé.

**Récapitulation de l'origine socio-professionnelle des étudiants français,
en 1975-1976 et 1976-1977.**

(En pourcentage.)

	TOTAL PRIVE	
	1975-1976	1976-1977
Agriculteurs exploitants.....	36,3	37,7
Ouvriers agricoles.....	0,2	0,2
Patrons de l'industrie et du commerce.....	7,4	6,7
Professions libérales et cadres supérieurs....	26,3	26,2
Cadres moyens.....	15,3	16,7
Employés	6,4	5,5
Ouvriers	3,4	3,4
Autres catégories (artistes, armée, police)....	1	0,9
Divers (sans profession, retraités).....	3,4	2,7
Sans réponse.....	0,1	»
Total	100	100

Dans l'enseignement supérieur agricole privé, on remarque que :

— les agriculteurs exploitants sont plus représentés que dans l'enseignement supérieur agricole public ;

— en comparaison du groupe des établissements publics « ENITA et assimilés » dont les écoles supérieures d'agriculture privées se rapprochent le plus de par le niveau de formation assez comparable, les différences sont en 1976-1977 :

	PUBLIC	PRIVE	ECART public-privé.
			(En pourcentage.)
Agriculteurs exploitants....	24,8	37,7	— 12,9
Ouvriers agricoles.....	0,9	0,2	+ 0,7
Patrons de l'industrie et du commerce	6,4	6,7	— 0,3
Professions libérales et cadres supérieurs.....	25,9	26,2	— 0,3
Cadres moyens.....	15,3	16,7	— 1,4
Employés	11,2	5,5	+ 4,7
Ouvriers	6,8	3,4	+ 3,4
Autres catégories (artistes, armée, police).....	2	0,9	÷ 1,1
Divers (retraités, sans pro- fession)	6,7	2,7	+ 4

La comparaison des années 1975-1976 et 1976-1977 est délicate de même que dans l'enseignement public ; on note cependant une régression des agriculteurs exploitants et une croissance des professions libérales et cadres supérieurs.

CONCLUSION

Sans reprendre toutes les inquiétudes et les raisons de satisfactions exprimées dans le corps du rapport, votre rapporteur voudrait *in fine* évoquer deux points essentiels.

Le premier concerne **la baisse des crédits d'équipement**. Sans doute la politique de construction intensive avant 1969, et brutalement arrêtée à la suite de la baisse des effectifs de la population agricole, a-t-elle assez largement doté notre pays en ce domaine.

Il n'en reste pas moins qu'il faut entretenir et adapter le patrimoine existant. Les crédits sont insuffisants et votre rapporteur souhaite que l'année 1979 marque une relance très nette.

Le second point concerne la **politique du personnel**. Votre commission s'est inquiétée avec juste raison du faible taux de renouvellement du corps professoral, notamment dans le secteur de la recherche. Il faut dès maintenant prendre les mesures qui doivent conduire à un déblocage souhaitable à tous égards, tant du point de vue de l'amélioration des carrières que du développement de la recherche même. Il faut donc entreprendre une politique hardie de création et de transformation des emplois. la commission ne saura se contenter l'an prochain du nombre insuffisant qui lui a été présenté cette année.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre rapporteur vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère de l'Agriculture.

EXAMEN EN COMMISSION

1. — Audition de M. le Ministre de l'Agriculture.

La commission a procédé le mercredi 23 novembre à l'audition de M. Pierre Méhaignerie, Ministre de l'Agriculture, sur les crédits concernant l'enseignement agricole.

Le Ministre de l'Agriculture a, tout d'abord, présenté les principaux traits du budget de son département puis il a analysé les mesures concernant l'Institut national de la recherche agronomique et l'enseignement agricole.

La dotation de l'INRA progresse de 14%. La part de la recherche augmente effectivement de 3% et celle de fonctionnement de 14%.

L'enseignement public agricole voit ses crédits croître de 13%. La part consacrée à l'équipement diminue, mais l'enveloppe destinée à l'enseignement vétérinaire augmente, notamment pour achever de financer l'école de Nantes. A cela s'ajoute la création de quinze emplois pour l'école de Maisons-Alfort.

L'enseignement privé agricole, avec ses 73 000 élèves, ses 889 établissements représentant 4 500 classes, ne reçoit pas, malgré l'augmentation de 16% de ses crédits, la part qui lui revient. La proposition de loi déposée à l'initiative de M. Sauvage au Sénat et M. Guermeur à l'Assemblée Nationale et qui sera discutée incessamment, sera l'occasion d'y porter remède.

M. Eeckhoutte, président, a demandé quelles mesures le Ministre comptait prendre pour élargir l'accueil dans les écoles vétérinaires, pour organiser convenablement la prophylaxie et développer la recherche dans le domaine des industries agro-alimentaires.

M. Sérusclat s'est étonné de la part importante du privé dans l'enseignement agricole.

M. Tinant, rapporteur pour avis, a notamment demandé :

— quels problèmes rencontraient les jeunes à l'issue de leur scolarité au niveau de l'emploi ;

— quelle était la situation de l'ANDA et quelles difficultés avait-elle rencontrées ;

— quelles étaient les conceptions du Ministère sur l'enseignement agricole et ses rapports avec l'enseignement général, notamment depuis la réforme Haby ;

— où en était le rattrapage dans le traitement des maîtres du privé ;

— quelles décisions comptait-il prendre pour que des ingénieurs généraux d'agronomie puissent assurer leur mission.

Répondant aux intervenants, le Ministre a notamment indiqué que :

— les recherches programmées par l'INRA sont variées en raison même de la très grande diversité des productions françaises. S'agissant des protéines, la réduction du déficit passera par un développement du colza, faute de pouvoir agir efficacement avec le soja ;

— l'école de Nantes ouvrira en 1979 mais n'accueillera pas toutes les promotions la première année ;

— l'emploi des jeunes gens est actuellement assuré à 73 %, alors que pour les jeunes filles, près de la moitié recherchent un placement ;

— l'ANDA connaîtra une progression de 8 % en francs courants de ses ressources au cours des cinq prochaines années et son développement sera entouré par plus de rigueur ;

— l'entrée en vigueur de la réforme Haby a pour effet un renforcement de la technicité de l'enseignement agricole, désormais limité au 2^e cycle ;

— le problème des ingénieurs généraux de l'agriculture est important ; il est souhaitable qu'un soit placé à la tête de chaque région.

2. — Examen par la commission.

La commission a procédé à l'examen du projet de budget pour 1978, le mardi 29 novembre 1977, sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, président.

Après l'exposé du rapporteur pour avis, un large débat s'est ouvert auquel ont notamment pris part :

M. Sérusclat, qui s'est étonné de l'importance du secteur privé dans l'enseignement agricole et du maintien de l'aide de l'Etat à un niveau élevé. Cette situation de concurrence est tout à fait injustifiée si l'on considère la baisse des effectifs. L'aide à l'enseignement privé peut, à la limite, se justifier lorsque les capacités d'accueil dans le secteur public sont réduites, ce qui n'est pas actuellement le cas.

M. Malécot qui a demandé si la disparité entre les taux des bourses de l'enseignement agricole et de l'enseignement général était imputable aux commissions départementales de répartition.

M. Eeckhoutte, qui a réclamé des informations sur les derniers travaux réalisés par le Centre d'études techniques du Génie rural, des Eaux et des Forêts (CETGREF) a ensuite déploré le nombre trop important de personnels hors statut, dont les rémunérations s'imputent sur les dotations des établissements, notamment des écoles vétérinaires. Il a souhaité qu'une politique d'intégration dans les personnels titulaires soit entreprise pour résorber ces **distorsions**.

Dans sa réponse, le rapporteur a indiqué notamment :

— que l'existence de l'enseignement privé permet de réserver aux familles la liberté du choix et de confronter deux systèmes éducatifs ;

— que la disparité du taux des bourses entre l'enseignement agricole et l'enseignement général résulte d'une décision nationale et n'est pas imputable aux commissions départementales

La commission a ensuite adopté les conclusions favorables du rapporteur pour avis.

ANNEXE N° 1

Effectifs et Classes ouvertes pour accueillir les élèves pour l'année scolaire 1976-1977.

a) <u>enseignement public</u>	nombre de classes	effectifs	nombre d'élève par classe
cycle court	1 033	24 138	23,4
cycle long	767	19 303	25,2
Techniciens supérieurs	81	2 264	28
Classes préparatoires aux ENA et écoles d'ing.	21	563	26,8
	1 902	46 270	24,3
b) <u>enseignement privé</u>			
cycle court	4 081	63 084	15,5
cycle long	426	9 203	21,6
Techniciens supérieurs	39	1 190	30,7
	4 547	73 876	16,2

On compte :

— dans l'enseignement public 77,5 p. 100 des élèves sont internes, 17,7 p. 100 demi-pensionnaires, et 4,8 p. 100 externes ;

— dans l'enseignement privé 76,5 p. 100 sont internes, 19,20 p. 100 demi-pensionnaires et 4,3 externes.

ANNEXE N° 2

EFFECTIFS DES PERSONNELS

LYCEES AGRICOLES			COLLEGES AGRICOLES et G.F.P.A..J		
Catégories de personnel	1975 (1)	1976 (2)	Catégories de personnel	1975 (3)	1976 (4)
Directeurs - Directeurs adjoints (ingénieurs-professeurs)	151	157	Directeurs (ingénieurs - professeurs)	156	153
Ingénieurs d'agronomie et ingénieurs des travaux agricoles	540	562	Ingénieurs des travaux agricoles	446	446
<u>PERSONNEL ENSEIGNANT</u>			<u>PERSONNEL ENSEIGNANT</u>		
Professeurs certifiés de l'enseignement agricole	966	1 016	Professeurs de collège agricole	1 143*	1 130**
Professeurs d'éducation culturelle	73	76	Animateurs socio-culturels	146	144
Professeurs d'éducation physique et spor- tive	145	146	Maîtres d'éducation physique	102	102
Professeurs techniques adjoints	269	315	Professeurs techniques adjoints	907	921
Moniteurs	74	52	Moniteurs	281	267
Répétiteurs	206	206	Répétiteurs	218	218
<u>PERSONNEL NON ENSEIGNANT</u>			<u>PERSONNEL NON ENSEIGNANT</u>		
Personnel de surveillance	412	432	Personnel de surveillance	426	438
Personnel d'administration et d'intendance	204	208	Personnel d'administration et d'intendance	433	429
Personnel du service et d'entretien	1 039	1 045	Personnel de service et d'entretien	335	1 336
Divers (aide du laboratoire - infirmier)	136	142	Divers (aide-laboratoire - infirmier)	-	.
TOTAUX	4 215	4 357	TOTAUX	5 593	5 584

*: 281 instituteurs } transférés de l'Education
 **: 155 instituteurs }

Effectif total des personnels de l'enseignement agricole public pour 1975-76 : (1) + (3) = 9 808 + 155 inst. = 9 963
 Effectif total des personnels de l'enseignement agricole public pour 1976-77 : (2) + (4) = 9 941 + 281 inst. = 10 222

ANNEXE N° 3

FLUX DES ENTREES (RECRUTEMENT DES ELEVES EN 1976) ET FLUX DES SORTIES (DIPLOMES EN 1976) DANS LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE ET VETERINAIRE - PUBLIC/PRIVE

(Données statistiques 1977 sont incomplètes.)

	ENTRÉES de 1976						SORTIES de diplômés en 1976		
	Inscrits		Présentés		Admissibles		Reçus par établis.		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
ENSA AGRICOLE-GRANDJARDIN	140						140		191
ENSA MONTPELLIER	5						5		72
ENSA RENNES	62						62		82
ENSAVAL								0	50
TOTAL	207	323	137	272	68	112	307	26	394
ENSA AGRICOLE	140	323	137	272	68	112	140	323	394
ENSA MONTPELLIER	5						5		72
ENSA RENNES	62						62		82
ENSAVAL								0	50
TOTAL	207	323	137	272	68	112	307	26	394
ENSA AGRICOLE	140	323	137	272	68	112	140	323	394
ENSA MONTPELLIER	5						5		72
ENSA RENNES	62						62		82
ENSAVAL								0	50
TOTAL	207	323	137	272	68	112	307	26	394
ENSA AGRICOLE	80						80		32
ENSA MONTPELLIER	118						118		18
ENSA RENNES	1629						1629		36
ENSAVAL	1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année	55
ENSA AGRICOLE	319	72	296	14	83	-	319	72	
ENSA MONTPELLIER	96		96		96		96		20
ENSA RENNES	98		98		98		98		5
ENSAVAL	19		19		19		19		19
ENSA AGRICOLE	2e année	2e année	2e année	2e année	2e année	2e année	2e année	2e année	8
ENSA MONTPELLIER	20	28	78	23	40	23	20	8	
ENSA RENNES							202		103
ENSAVAL							77		61
TOTAL	237		237		202		103		103
ENSA AGRICOLE							65		53
ENSA MONTPELLIER							87		70
ENSA RENNES							63		59
ENSAVAL							62		52
ENSA AGRICOLE							10		52
ENSA MONTPELLIER							66		44
ENSA RENNES							42		329

- N B — (1) Deux ans de préparation au concours commun dans 32 lycées d'enseignement général.
 (2) Un an de préparation au concours principal dans 13 lycées agricoles.
 (3) Un an de préparation au concours dans 18 lycées d'enseignement général.
 (4) Les données statistiques de recrutement pour les inscrits, présentes et admissibles dans les établissements privés nous sont inconnues.

ANNEXE N° 4

EFFECTIF DES ELEVES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE ET VETERINAIRE PUBLIC ET PRIVE

(Par année d'études.)

ETABLISSEMENTS		1 ^{re} ANNEE			2 ^e ANNEE			3 ^e ANNEE			4 ^e ANNEE			5 ^e ANNEE			EFFECTIF TOTAL
		M	F	TOTAL	M	F	TOTAL	M	F	TOTAL	M	F	TOTAL	M	F	TOTAL	
INA	PARIS-CRIGNON	110	48	171	126	46	172	162	46	208	6	4	10				558
ENSA	MONTPELLIER	33	27	78	57	22	79	69	19	88	4	3	7				252
ENSA	RENNES	70	5	78	53	19	78	76	10	88	2		3			5	252
ENSIAM	MASSY	42	13	55	42	11	52	42	7	48	9	9	18				173
TOTAL 1 "ENSA"		255	93	392	283	98	382	348	82	430	22	16	38			5	1236
ENSSAA	DIJON							20	2	22	2	4	6				64
ENGREF	PARIS							40	4	44	45	4	49				93
ENSH	VERSAILLES							20	11	31	2	12	22				73
ENSP	VERSAILLES	7	0	13	5	11	16										34
ENEAT	NOGENT/HAINE							30	2	32							32
ENEDIA	ANTHONY							10	1	11							11
ENSTEL	(ENSA 2-E)							21	2	22							22
TOTAL 2 - Ecoles d'application et centres de 3^e cycle		7	6	13	5	11	16	131	20	151	78	20	98				273
TOTAL (1 + 2)		255	100	395	288	109	397	479	102	582	100	36	136			5	1509
ENITRIS	STRASBOURG	47	3	50	28	5	33	43	2	45							108
SMILES	LES BASSRES	13	1	29	21	4	25	24	4	28							62
ENISA	BORELY	13	19	52	41	1	50	43	6	49							102
ENITA	DIJON	40	10	50	37	8	45	47	6	53							108
ENITASH	ANGERS	22	18	40	21	1	28	22	15	37							75
ENITIAA	MONTL	13	6	42	28	3	31	1	1	2							62
ENSFA	FOULGISE		32	32			40			39			34				105
ENPSA	DIJON (ingenieur)	17	3	20	18	2	21										40
TOTAL 3 "ENIT"																	422
ENPSA	DIJON (ASC-PEC)	4	6	10	7	6	15										25
ENERGEA	DIJON							10	6	16							26
EPFCA (ENFA TOULOUSE)		12	5	20	11	10	21										41
TOTAL 4 "Etablissements"																	62
ENV	ALFORT	152	65	217	143	69	212	75	46	121	85	44	129				470
ENV	LYON	102	13	115	62	23	85	77	14	91	81	17	98				370
ENV	TOULOUSE	109	17	126	104	17	121	127	10	137	122	12	134				526
ENV (certaines écoles sans les ENV ci-dessus)											(8)	(5)	(7)				(20)
TOTAL 5 "ENV"		363	95	458	309	109	418	279	70	349	288	73	361				1396
TOTAL (1+2+3+4+5) - Public -																	4110
ESA	ANGERS	49	14	63	41	12	58	51	9	60	46	10	56				217
ISA	BORELY	57	0	65	27	11	62	53	7	62	56	9	65	44	10	54	308
ISA	LILLE	41	13	61	52	15	67	53	11	64	46	11	57				269
ESA	FOULGISE TOULOUSE	67	10	87	70	10	80	61	11	73	60	13	74	61	11	72	390
ESITFA	DIJON	60	40	100	59	17	76	61	11	72	62	13	75				324
ISARA	LYON	50	13	63	44	15	59	42	8	50	43	5	48				216
Ecole Supérieure de Bois		38	1	39	39	1	40	30	2	32							111
TOTAL 6 "Prive"																	1851

N. B. — Totaux (3, 4, public et privé) par année de recrutement entre établissements concernés.
(1) Les données statistiques 1977 sont incomplètes.

ANNEXE N° 5

Niveau de formation des exploitants agricoles. Chefs d'exploitation.

	C.E.		de 3		de 5		de 7		ENSEMBLE	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Aucune formation agricole	87 000	2,0	227 800	11,1	577 198	28,1	270 100	13,8	1 456 735	91,8
Formation agricole primaire ou secondaire	17 700	2,7	10 000	1,7	10 000	2,9	2 550	1,9	100 354	7,7
Formation agricole supérieure	500	0,1	3 722	0,7	2 000	1,1	821	0,3	6 531	0,5
TOTAL	130 400	3,0	231 222	11,0	579 998	29,0	274 471	14,0	1 563 620	100

Répartition des salariés occupant un emploi permanent en avril 1974 selon leurs diplômes.

(Salariés pour lesquels le renseignement a été obtenu.)

Année	N	C.E.P.	B.A.S.	Diplôme d'un niveau supérieur	ENSEMBLE
1974

....